



Le règlement de l'édition 2024-2025

Article 1 – Présentation du Prix

Le Prix des cinq continents de la Francophonie se propose de mettre en lumière des talents littéraires reflétant l'expression de la diversité culturelle et éditoriale en langue française sur les cinq continents.

Le Prix des cinq continents consacre **un ouvrage de fiction narrative écrit et publié en français**. Il est décerné annuellement.

Article 2 – Objectifs du Prix

A travers le Prix des cinq continents, bien qu'ouvert au monde entier, la Francophonie se donne avant tout pour objectif de faire rayonner les talents littéraires présents dans son vaste espace (88 Etats et gouvernements) mais aussi de manière plus générale, de favoriser, à travers le trait d'union qu'est la langue française, le dialogue des cultures qui la composent. Elle tient à mettre en exergue les valeurs qu'elle incarne, l'ouverture à la diversité des cultures, au dialogue et à l'altérité, la paix et l'inclusion ainsi que la jeunesse, en tant que priorité institutionnelle.

Article 3 – Conditions de recevabilité

Peuvent concourir les ouvrages narratifs de fiction (roman, récit, recueil de nouvelles) écrits en français et publiés à compte d'éditeur, entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024, par une maison d'édition francophone ayant un circuit de distribution en librairie.

Les textes dactylographiés, photocopiés ou autoédités ne sont pas acceptés.

Il ne peut être présenté de candidature à titre posthume.

Un ouvrage préfacé par un membre du jury ne peut être présenté au Prix.

Les nouvelles éditions ne sont admises à candidater que si l'ouvrage a été notablement remanié par son auteur(-trice).

Article 4 – Dépôt des candidatures

Les ouvrages seront réceptionnés jusqu'au 31 juillet 2024.

Les auteur(-trice)s ne peuvent faire directement acte de candidature. **Seul(e)s les éditeur(-trice)s** sont habilité(e)s à présenter des **candidatures, limitées à deux titres** au maximum chacun(e), sur la plateforme <http://litteratures.francophonie.org/>.

Une fois leur(s) candidature(s) déposée(s) en ligne, la version *.pdf* de l'ouvrage est demandée. Une version *epub* est appréciée.

Dix exemplaires par titre seront à envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

ADARYS (OIF-PRIX DES CINQ CONTINENTS DE LA FRANCOPHONIE)
7 Avenue Ferdinand de Lesseps, 91420 Morangis
Tél : (33) 1 58 42 73 80 / courriel : adarys.adarys@gmail.com

Un accusé de réception est envoyé automatiquement dès l'inscription de l'ouvrage sur la plateforme. Un suivi est disponible faisant état du statut de la candidature déposée.

Les ouvrages soumis à candidature dans le cadre du Prix ne sont pas retournés.

Article 5 – Evaluation par les comités de lecture

Le Prix des cinq continents de la Francophonie dispose de **six comités de lecture**, répartis au sein de l'espace francophone et chargés de la présélection des ouvrages candidats.

Pour la protection des droits d'auteur des ouvrages en version numérique, les comités et leurs lecteur(-trice)s s'engagent sur la plateforme d'inscription à la plus stricte confidentialité concernant les ouvrages soumis à leur évaluation et à ne pas les diffuser.

Ces comités travaillent de manière concomitante et indépendante les uns des autres. Ils sont chargés de lire l'ensemble des ouvrages candidats et de déterminer les dix ouvrages présélectionnés. Les six comités de lecture se concertent ensuite sur la liste des finalistes qui est soumise à l'appréciation du jury international.

La liste des dix ouvrages est officiellement publiée et communiquée à la presse sur le site www.francophonie.org à la fin décembre 2024.

Article 6 – Evaluation par le jury international

Le jury international, composé d'écrivain(e)s et de personnalités de renom du monde littéraire, est désigné par la Secrétaire générale de la Francophonie (OIF).

Il délibère au cours du mois de mars 2025 et détermine, parmi les dix ouvrages finalistes, les ouvrages primés. Le jury se réserve le droit d'attribuer une mention spéciale, s'il le considère opportun et s'il est en adéquation avec les valeurs et priorités institutionnelles de l'OIF (cf. art. 2). Sa décision est définitive et irrévocable.

Les résultats seront dévoilés lors de la cérémonie de remise officielle, organisée dans le cadre des festivités de la Journée internationale de la Francophonie, autour du 20 mars 2025.

Article 7 – Dotations des lauréat(e)s

Le ou la lauréat(e) du Prix des cinq continents de la Francophonie reçoit une dotation d'un montant de 15 000 € (quinze mille euros). Si le jury international décide d'attribuer une mention spéciale, la dotation de cette récompense est de 5 000 € (cinq mille euros).

Les auteur(-trice)s lauréat(e)s deviennent membres du jury pour l'édition suivante du Prix.

L'OIF s'engage, en outre, à faire la promotion des ouvrages primés et de leurs auteur(-trice)s jusqu'à l'édition suivante du Prix.

Article 8 – Valorisation des ouvrages primés

Lors de la commercialisation des ouvrages primés, les éditeur(-trice)s s'engagent, pour leur part, à faire mention du Prix des cinq continents de la Francophonie, sur un bandeau rouge apposé, sur chaque exemplaire, comme sur tout support promotionnel.

Ils veillent à assurer la disponibilité des ouvrages primés dans leur circuit de distribution.

Ils s'engagent en outre à faciliter une coédition des ouvrages primés avec d'autres éditeur(-trice)s ou à étudier favorablement la cession de droits pour permettre une édition à coûts réduits dans les pays du Sud de l'espace francophone.

Le présent règlement entre en vigueur le 26 mars 2024.

Pour toute question, contacter l'Organisation internationale de la Francophonie

Direction de la langue française dans la diversité des cultures francophones

Prix des cinq continents de la Francophonie

Mmes Claudia PIETRI et Audrey THOMAS-RATINIER

19-21 avenue Bosquet 75007 Paris

Courriel : 5continents@francophonie.org